

**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 22 janvier 2015
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres absents : ALVERGNAS Jean-Marc

Secrétaire de séance : CLOYE Jérémy

ACHAT DU TERRAIN DE MR VILLARD JEAN PIERRE

Monsieur le Maire explique au conseil que pour finaliser les abords de l'éco-quartier ainsi que le parking du centre bourg, il est nécessaire d'acheter 130m2 de terrain appartenant à Mr VILLARD Jean Pierre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

OUVERTURE ANTICIPÉE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une ouverture anticipée du budget primitif 2015, afin de pallier aux dépenses 2015 de la nouvelle école. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPEL A CANDIDATURE POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un appel à candidature pour le terrain de la batteuse dans les mêmes conditions que l'an passé soit 3ha pour 230 €. Les demandes doivent parvenir à la mairie avant le 19/02/2015. Le conseil accepte à l'unanimité.

DROIT DE PLACE POUR UN CAMION PIZZA

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une personne souhaite venir installer son camion pizza sur la commune un jour par semaine. Après discussion, il est voté à 10 voix pour un droit de place à 30€ mensuel. Le camion sera présent le mardi soir de 18h00 à 22h30 sur le parking du restaurant les moissons.

INDEMNITE DU COMPTABLE TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme Valérie THOLY exerce les fonctions de comptable

du Trésor pour la commune de Meys.

La commune doit lui verser une indemnité pour l'aide à la confection du budget d'un montant de 45,73€ et une indemnité de conseil pouvant aller jusqu'à 400,09€ si un taux de 100% est voté.

Le conseil municipal décide à 10 voix pour de voter un taux de 80% pour l'indemnité de conseil et de verser une indemnité de budget de 45,73€ soit un montant total de 370.80€

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le relais d'assistantes maternelles souhaite organiser une animation sur la commune de Meys comme chaque année.

Le Relais d'assistantes maternelles demande à cette occasion la permission d'utiliser la salle polyvalente gratuitement, comme sur les autres communes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions.

Monsieur le Maire rappelle les règles fixées par le conseil municipal en début de mandat concernant ces demandes de subventions.

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subvention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € aux jeunes agriculteurs pour la finale régionale de labour qui aura lieu à St Martine en Haut.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité d'accorder une subvention au comité départemental de prévention routière ainsi qu'à la cantine du groupe scolaire Raoul Follereau de Chazelles sur Lyon.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame LATOUR explique que l'Office de tourisme va proposer une visite de la commune en juin juillet. Le conseil propose de faire visiter certaines entreprises.

- L'inauguration de la nouvelle cuisine de l'ESAT la Goutte d'Or aura lieu le mardi 26/05/2015 à 11h00.

- Enquête de satisfaction sur les nouveaux rythmes scolaires : * sur 62 familles 38 ont répondu à l'enquête.

*sur les nouveaux rythmes à l'école les avis sont partagés. 16 satisfaits, 15 mécontents et 7 sans avis. Il ressort en cours d'année que les élèves de

maternelle et de CP sont plus fatigués que lors de la semaine de 4 jours, mais que les plus grands sont plus attentifs.

*sur les TAP 15 personnes dont les enfants participant ont répondu. Les enfants sont très satisfaits. Les parents aussi mais ils demandent plus d'information sur les contenus et des rappels avant les dates limites d'inscription.

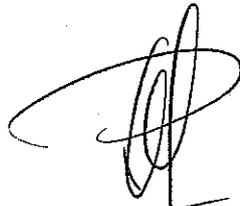
23 parents ont répondu pourquoi ils n'avaient pas inscrits leurs enfants, principalement parce qu'ils ne travaillent pas le vendredi après-midi et/ou parce qu'ils trouvent cela trop cher pour eux.

Bilan financier avec projection sur un an : coût total par enfant et par an 220€ pour la mairie, 196€ pour l'état, 102€ pour les parents et 51 € pour la CAFAL.

- Le SYTRAL reprend la compétence transport suite à la refonte du département du Rhône. Le transport scolaire et le transport à la demande ne changeront qu'à partir des vacances d'été.

- Les travaux des abords de l'école ne sont pas terminés, la rentrée dans la nouvelle école est donc repoussée après les vacances de Pâques et ce afin d'éviter tout risque pour les enfants.

- Le rallye des monts du lyonnais aura lieu les 4 et 5 avril 2015


Philippe GARNIER
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 février 2015 à 20h30.